

Pour plus d'information, merci de contacter:

GL TRADE

Tatiana Liber
Relations Investisseurs
+44 20 7665 6236
comfi@gltrade.com

GL TRADE

Marianne Quentin
Relations Presse
+33 1 53 40 43 98
marianne.quentin@gltrade.com

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société

GL TRADE

Paris le 3 décembre 2008 - Le présent communiqué est établi conformément aux dispositions de l'article 237-16 III du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") et de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006.

A l'issue de son offre publique simplifiée visant les titres de la société GL TRADE au prix de 41,70 euros par action, qui s'est déroulée du 24 octobre 2008 au 20 novembre 2008 (l'"Offre Publique Simplifiée"), la société SunGard Investment Ventures LLC, agissant au travers de sa succursale française et par l'intermédiaire de sa filiale Financière Montmartre, détenait

9 732 589 actions GL TRADE, représentant 99,21% du capital et des droits de vote GL TRADE.

Par courrier en date du 2 décembre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de SunGard Investment Ventures LLC, a informé l'AMF de la décision de la société SunGard Investment Ventures LLC, agissant au travers de sa succursale française et par l'intermédiaire de sa filiale Financière Montmartre de procéder, conformément à son intention exprimée dans le cadre de l'Offre Publique Simplifiée, au retrait obligatoire des actions GL TRADE en vue de se voir transférer toutes les actions GL TRADE non détenues par elle, moyennant une indemnisation de 41,70 euros par action GL TRADE égale au prix de l'Offre Publique Simplifiée, sur le fondement des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Il est rappelé que lors de l'examen du projet de l'Offre Publique Simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés – 2 avenue Hoche, 75008 Paris – qui concluait au caractère équitable de l'indemnisation que recevraient les actionnaires de GL TRADE dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire consécutif à l'Offre Publique Simplifiée. Une copie de ce rapport figure dans la note d'information relative à l'Offre Publique Simplifiée.

Le retrait obligatoire visera :

- les 77 517 actions GL TRADE non présentées à l'Offre Publique Simplifiée par les actionnaires minoritaires de GL TRADE et auxquelles sont attachées 77 517 droits de vote,
- les 31 800 actions GL TRADE qui pourraient être créées entre le 20 novembre 2008, date de clôture de l'Offre Publique Simplifiée, et le 10 décembre 2008, par l'exercice des options de souscription d'actions qui peuvent être exercées à cette date et qui n'étaient pas exercées au 20 novembre 2008.

L'AMF a indiqué dans son avis n°208C2146 en date du 2 décembre 2008 que le retrait obligatoire sera mis en œuvre le 10 décembre 2008, date de radiation des actions GL TRADE du marché Euronext Paris. Le montant de l'indemnisation a été versé par SunGard Investment Ventures LLC, net de tous frais, sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Oddo & Cie., 12, Boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cédex 09, qui centralisera les opérations d'indemnisation. Après la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes créditeront les comptes des détenteurs des actions GL TRADE de l'indemnité leur revenant. Les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants droit sont restés inconnus seront conservés par Oddo & Cie. pendant dix ans à compter de la date de mise en œuvre du retrait obligatoire. A l'expiration de ce délai de 10 ans, les fonds non encore réclamés seront versés à la Caisse des dépôts et consignations et seront tenus à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

La note d'information relative à l'Offre Publique Simplifiée visée par l'Autorité des marchés financiers le 21 octobre 2008 sous le numéro 08-218 est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires de cette note d'information peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Oddo Corporate Finance
12, boulevard de la Madeleine
75440 Paris cedex 09

SunGard Investment Ventures LLC
(succursale française)
147 Bureaux de la Colline
Bâtiment E
92213 Saint-Cloud Cédex

Financière Montmartre
42, Rue Notre Dame des Victoires
75002 Paris

A propos de GL TRADE

GL TRADE offre à la communauté financière l'ensemble des solutions logicielles multi-instruments pour couvrir le processus complet d'un ordre de bourse du donneur d'ordre au trader : connectivité à 140 marchés, logiciels de négociation et de gestion des ordres, EMS, gestion de trésorerie et gestion des risques, règlement-livraison, accès réseau, informations de marchés et services associés.

Basé à Paris, GL TRADE est présent dans plus de 26 villes à travers le monde et emploie plus de 1400 salariés. GL TRADE est coté sur Euronext Paris (ISIN FR 0000072084).

A propos de SunGard

Réalisant un chiffre d'affaires de 5 milliards de US\$, SunGard est un acteur global des solutions logicielles et de processing pour les services financiers, l'enseignement supérieur et les services publics. SunGard assiste également les entreprises de toutes catégories qui dépendent d'outils d'information pour assurer la continuité de leurs activités. SunGard fournit des solutions à plus de 25 000 clients dans plus de 50 pays, dont les 25 plus grandes sociétés de services financiers au monde. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur SunGard sur le site internet www.sungard.com.

Information sur les marques : SunGard et le logo SunGard sont des marques ou marques déposées de SunGard Data Systems Inc. ou de ses filiales aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tous autres noms sont des marques ou marques déposées par leurs détenteurs respectifs.

Déclaration « Safe Harbor » de SunGard au titre du « Private Securities Litigation Reform Act » de 1995 :

Le présent communiqué contient des prévisions. Ces prévisions ne sont pas des garanties de réalisation future et sont soumises à des risques et à des incertitudes. Les prévisions peuvent être identifiées en ce qu'elles ne sont pas strictement liées à des faits historiques ou actuels et sont évoquées, sans que cette liste soit limitative, par les mots suivants : « pourrait », « devra », « envisager », « penser », « anticiper », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « projets », « prévisions », « attentes », « chercher », « pourrait », « devrait », ou par la négation de ces mots, ou encore par des variantes de ces mots ou des expressions similaires qui traitent de notre stratégie, de nos plans ou de nos intentions. Toutes les affirmations relatives à nos revenus, marges, coûts, dépenses, flux de trésorerie, taux de croissance et résultats financiers estimés ou projetés doivent être considérés comme des prévisions.

Ces prévisions reflètent les attentes actuelles du management de SunGard, sur la base des informations dont il dispose actuellement et d'hypothèses, et sont soumises à des risques et des incertitudes qui sont en dehors du champ de son contrôle. En conséquence, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux décrits ou implicitement contenus dans les prévisions. De même, il est possible que SunGard ne soit pas en mesure de réaliser la transaction décrite dans le présent communiqué dans les termes présentés ci-avant, ou que la transaction n'ait pas lieu, et ce à cause des conditions, incertitudes et risques auxquels elle est soumise, en particulier l'obtention des autorisations des autorités compétentes au titre du contrôle des concentrations.

Les éléments susceptibles d'affecter notre activité ou nos résultats futurs sont présentés dans les documents enregistrés par SunGard auprès de la Securities and Exchange Commission, dont des copies sont disponibles sans frais auprès de la société.

Toute prévision n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite et, en dehors de ses obligations légales, SunGard ne prend aucun engagement d'actualiser ou de modifier les prévisions faites par elle ou pour son compte, par écrit ou par oral, à la suite d'informations nouvelles, d'évènements nouveaux ou autres.